

Un entretien avec M. Rakowsky, chef de la mission économique des soviets à Londres

Christian Rakovsky

Source : «Le Petit Parisien», 3 février 1924, p. 3.

Londres, 2 février (dép. Petit Parisien.) La décision du cabinet britannique d'accorder la reconnaissance de jure au gouvernement de Moscou a été généralement bien accueillie par la presse anglaise. Dans les cercles économiques les plus directement intéressés au rétablissement des relations normales avec la Russie, on exprime l'avis que la décision du cabinet de M. Mac Donald ne saurait avoir d'effets immédiats et que son efficacité au point de vue commercial dépendra essentiellement de l'attitude que prendra le gouvernement russe sur la question de la propriété privée.

— Nous voulons bien ouvrir des crédits à la Russie, a déclaré, notamment, M. Stafford-Cecil-Talbot, le fondateur de la ligue des créanciers de la Russie ; mais un homme sensé ne consentira jamais à jeter de l'argent dans un puits sans fond. Si l'on nous rend notre argent, nous sommes tout disposés à le restituer à la Russie sous forme de crédits. Nous consentirions volontiers à souscrire à des obligations russes si nous avions l'assurance que cet argent sera dépensé en Angleterre pour acheter des produits manufacturés anglais.

Qu'en pense-t-on dans les milieux officiels russes de Londres ?

Je suis allé le demander à M. Rakowsky, chef de la délégation commerciale soviétique, qui m'a accordé un entretien dans son cabinet de travail de New Bond Street. M. Rakowsky, toujours courtois, était hier particulièrement affable.

— Vous voilà tout à fait satisfait, lui dis-je.

— Assurément ! Nous demandions une reconnaissance *de jure*. Nous l'avons.

— Sans conditions ?

— Sans conditions.

Et comprenant que je songe aux accords préalables dont le gouvernement de Londres déclare, dans les articles II et III, qu'ils sont intimement liés à la reconnaissance de jure, M. Rakowsky prévient l'objection et ajoute :

— Vous remarquerez que le document anglais débute par une affirmation catégorique de la reconnaissance *de jure*. Par cette formule même, il crée une atmosphère favorable aux négociations qui vont s'ouvrir. C'est en quoi nous apprécions la sagesse politique du nouveau gouvernement britannique et c'est pourquoi aussi nous sommes hautement satisfaits de la décision qu'il vient de prendre.

— N’y aurait-il pas déjà entre les deux gouvernements une entente, au moins tacite, sur les principes qui serviront de base à ces accords envisagés ?

— Je n’ai pas qualité pour vous le dire. Je vous donne mon impression personnelle sur le document qui vient d’être publié. Je vous indique comment, à mon avis, il doit être interprété et je vous répète que cette reconnaissance préalable facilitera grandement l’entente sur les sujets d’ordre politique.

J’insiste encore.

— Mais enfin, il y a tout de même la question de la remise en vigueur des traités conclus antérieurement à la révolution russe et dont le gouvernement britannique spécifie qu’elle doit être réglée simultanément avec la reconnaissance ?

— Sans doute, me répond mon interlocuteur. Mais ce point ne soulève pas de sérieuses difficultés. Il y a là une simple application du droit international, et vous remarquerez que les traités devenus juridiquement caducs ou dénoncés ont été sagement exclus de la discussion.

— Dénoncés régulièrement ?

— Dénoncés tout court, souligne M. Rakowsky, qui tient beaucoup, on le devine, à cette rectification.

La conversation se poursuit et je devine, à travers les paroles très circonspectes du représentant des soviets, que les deux gouvernements de Londres et de Moscou se sont donné déjà des assurances mutuelles en vue d’un règlement équitable des réclamations réciproques des deux gouvernements et de leurs ressortissants, du double point de vue politique et financier, c’est-à-dire sur les questions des dettes, des confiscations de propriétés privées et de la propagande.

— Vous prévoyez donc, dis-je enfin, la nomination prochaine de représentants diplomatiques accrédités dans les deux capitales ?

— Certainement et même, à très bref délai, la désignation d’ambassadeurs.

— Pouvez-vous me donner une indication sur les noms possibles des titulaires de ces postes ?

M. Rakowsky sourit et me déclare modestement ou malicieusement :

— Je n’en sais pas plus long que vous sur ce sujet.

C’est son dernier mot. Mais n’est-il pas tout naturel que son gouvernement, répétant le geste du gouvernement britannique, l’investisse, demain, du mandat de chargé d’affaires, et n’est-ce point cela que signifiait son sourire ?

Jean Massip.